

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2008

La séance de Conseil Municipal débute par l'élection des délégués pour la composition du collège électoral chargé d'élire les sénateurs. Les titulaires élus sont Annie MARTINET et Pierre-Marie DELANOY au premier tour ; Daniel BLOND au second tour. Les suppléants élus sont : Lucette RAQUIN, Jérôme JOMIER et Agnès GENEST au premier tour.

1. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

A compter du 1^{er} juillet 2008, suite à la réussite à l'examen professionnel, l'agent en poste passe d'adjoint administratif 2^{ème} classe Echelle III à adjoint administratif 1^{ère} classe Echelle IV. Le reste du tableau est inchangé.

2. PARTICIPATION AUX FOURNITURES SCOLAIRES POUR LES ELEVES FREQUENTANT LE COLLEGE « ALAIN FOURNIER ».

Ainsi qu'il en avait été décidé par la précédente Assemblée Municipale en septembre 1995, les membres du Conseil actuel décident de reconduire l'aide aux familles dont les enfants fréquentent le Collège « Alain Fournier » par une participation financière de 50 % pour les fournitures scolaires.

3. RACHAT DES TERRAINS ET LOCAUX D'EXPLOITATION PAR LA SA CIGAMM.

L'acte de Crédit Bail Immobilier signé le 13 juillet 1993 stipule que le bail prend fin le 1^{er} juillet 2008, et précise la promesse de vente des biens et droits immobiliers. Sachant que l'entreprise a acquitté tous ses loyers, le CM autorise le rachat par la SA CIGAMM des terrains et locaux d'exploitation listés dans l'acte précité et donne pouvoir au maire pour faire authentifier l'acte d'achat.

4. TRAVAUX A L'EGLISE : RESTAURATION DES FRESQUES-PROGRAMMATION 2009.

Le Maire informe les Conseillers que dans le cadre de la poursuite des travaux de rénovation de l'église, il y a lieu de s'attacher à la dernière phase, celle de la restauration des fresques. Après examen des propositions et renseignements architecturaux pris auprès du Service Départemental, un devis actualisé indique un montant de **57 125 € HT**. Le CM, considérant la nécessité des travaux pour parfaire et terminer la réfection de l'église inscrite à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, approuve le plan de financement en fonction des crédits budgétaires des différentes instances : Subvention Etat : 10 % soit 5 712,50 €- Subvention Département : 25 % soit 14 281,00 € - Subvention Région : 20 % soit 11 425,00 € approuve le principe d'exécution des travaux en conformité avec le devis indiqué ci-dessus et sollicite des différents partenaires les subventions correspondantes.

5. AUGMENTATION DES TARIFS DE LOCATION DE MATERIEL.

Les tarifs étant restant inchangés depuis 2001, le CM fixe les nouveaux montants applicables à compter du 1^{er} juillet 2008 : Tracteur + remorque : 45 € de l'heure ; Table : 1,80 € ; Chaise : 1 € ; Transport sur MEAULNE des tables ou chaises : 30 €

6. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE SCOLARITE.

Conformément au BP 2008, le CM décide de fixer à 46,11 € pour les fournitures et 7 € pour les manuels soit **53,11 €** par enfant scolarisé à MEAULNE, le montant des frais de scolarité pour l'année scolaire 2007/2008, qui sera réclamé aux communes voisines au prorata du nombre de leurs enfants fréquentant l'école.

7. AUGMENTATION DU PRIX DU REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE.

Le CM, en conformité avec le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006, décide d'appliquer une hausse de 3%, ce qui porte les nouveaux tarifs à compter de la rentrée 2008 à :

- 2,40 € pour les enfants scolarisés à MEAULNE ;
- 4,28 € pour les instituteurs ou le personnel qui désireraient déjeuner à la cantine.

8. AUGMENTATION DU TARIF HORAIRE A LA GARDERIE PERISCOLAIRE.

Le CM décide de fixer à 1,66 € à compter de la rentrée scolaire 2008, le tarif de l'heure de garderie périscolaire.

9. AIDE A L'INSTALLATION ET AU MAINTIEN DES PROFESSIONNELS DE SANTE.

Le CM, conformément aux textes en vigueur, considérant que la Commune est située en Zone de Revitalisation Rurale et en Zone Déficitaire (Code de la Sécurité Sociale), et devant la carence locale liée à l'activité de soins, donne un accord de principe pour l'application du 5^{ème} alinéa de l'article réglementaire à savoir : « le versement, aux professionnels exerçant à titre libéral, une prime d'exercice forfaitaire. » Cette dernière respectera les termes d'une convention à établir en partenariat avec la Caisse d'Assurance Maladie. Y seront notamment précisées les obligations du bénéficiaire en ce qui concerne l'exercice minimum durant 3 ans et la recherche de remplaçants. Le projet de convention sera soumis au Conseil Municipal.

10. LOCATION DU PETIT LOGEMENT SITUE AU-DESSUS DE LA MAIRIE.

Le CM décide de porter le montant mensuel de la location du dit logement à 100 € à compter du 1^{er} juillet 2008 et autorise le Maire à signer le bail de location.

Questions diverses.

1. **Réaménagement complet du grand logement situé au-dessus de la Mairie :** la Commission des travaux se réunira pour consulter des devis supplémentaires. Le dossier sera reconsidéré à la prochaine réunion.
2. **Plan Local d'Urbanisme :** des imprécisions, une cartographie non conforme aux dernières observations, et plusieurs incohérences nécessitent un nouvel examen du document avant son approbation définitive.
3. **Réunions :**
 - Les habitants du Lotissement ont été informés personnellement d'une réunion sur la fermeture du dépôt de déchets verts. Elle se tiendra sur place le mercredi 2 juillet à 20 h.
 - Présentation aux riverains du projet de « locatifs » face à l'église, le mercredi 9 juillet à 20 h à la Salle Alain Fournier.
 - Madame DUMONT présentera lors de la prochaine réunion une information sur les éoliennes et présentera les possibilités de réalisation d'un tel projet.
 - Les délégués au SIESS donnent le compte rendu de leur dernière réunion : demande de nouveaux arrêts de car, tarifs des fournitures scolaires : 20 € pour les 3^{ème} et 26 € pour les 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème}, remboursement des frais de transport aux stagiaires en formation.
4. **Information :** Monsieur Tony TITREN a été embauché en qualité d'adjoint technique 2^{ème} classe, en contrat occasionnel à compter du 16 juin pour 3 mois.

La prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le mercredi 6 août 2008 à 20 h 30 à la Mairie de MEAULNE.